



Lutte contre l'illettrisme

GUIDE DE REPERAGE ET D'ORIENTATION DES SITUATIONS D'ILLETTRISME

Document de travail du « Groupe Technique Avignon »
Dans le cadre de l'étude-action Irill 2004 :
« Amélioration du dispositif de lutte contre l'illettrisme sur la zone emploi
formation d'Avignon »

Coordonné par
Franck DANTZER
C.R.I.- Région PACA



Le présent document a été réalisé à partir :

- Des travaux d'un groupe de travail technique animé par **Franck Martini du Cabinet Catéis et Franck Dantzer, Chargé de Mission au C.R.I. – Région PACA**. Ce groupe de travail a réuni :
 - Odile PIERRE-BEVERAGGI – Cap Emploi Vaucluse
 - Sonia FARHAT – ADFIC 84
 - Ghyslaine KRIEGK- MPT Chamfleury
 - Anne-Marie IVAL – Centre Culturel La Barbière
 - Marie HOUSSAY – Mission Locale Jeunes Avignon
 - Françoise GAY – Centre Social et Culturel de la Rocade
 - Christine BAPTISTE – CRECAS
 - Virginie ROY – CRECAS

*Leurs travaux se sont appuyés sur une étude-diagnostic réalisée par **Laurence FABRIÉ du Cabinet Catéis**, coordonnée par Franck Dantzer du CRI – Région PACA et sur la synthèse des rencontres d'échanges sur les pratiques des acteurs locaux animées par **Marie-France FREY du Cabinet Argo Ingénierie**.*

- Et de documents réalisés en Région Poitou Charente par le GIP- Qualité de la formation : « Lutte Contre l'Illettrisme -Le guide du prescripteur et Guide du prescripteur : les fiches techniques ».

Qu'ils en soient tous, ici, remerciés.

Sommaire

1 .Préambule	4
2 .Objet du guide	5
3 .L'illettrisme : clarification des termes	6
4 .Mieux comprendre l'illettrisme	8
5 .Organisation des fiches	10
6 .Rappel de quelques principes de base	11

Les fiches

1. Préambule

■ **La lutte contre l'illettrisme** a été érigée en **priorité nationale** par *la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998*. Cette étape lui a donné un nouvel élan et en fait partager très largement la responsabilité ainsi que la mise en œuvre.

■ **L'article 149** de cette loi précise :

« Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées assurant une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

■ **Le livre IX du code du travail** a lui aussi été modifié en conséquence :

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et privés, les associations, les organisations syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part. Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation. Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle ».

La politique de lutte contre l'illettrisme a pour but de garantir le droit d'accès de tous les citoyens aux premiers niveaux de compétences de base. Elle privilégie une approche constructive et non discriminatoire.

Ces quelques rappels soulignent si besoin était l'importance de la thématique. Il a paru nécessaire d'outiller mieux les acteurs du territoires confrontés aux situations d'illettrisme.

Ce Guide est issu des travaux d'acteurs de l'accueil, de l'insertion et de la formation du bassin du Grand Avignon appartenant à des réseaux professionnels divers.

Ils se sont appuyés sur les réflexions menées dans la Région Poitou-Charentes, qui ont conduit à l'élaboration des documents : « Lutte Contre l'illettrisme - Guide du prescripteur et Lutte Contre l'Illettrisme - Fiches Techniques du Prescripteur ». Le groupe de travail à l'origine de la rédaction des outils les a préalablement :

- soit longuement expérimentées (ex : la fiche « l'abord par le calcul »),
- soit imaginées à partir d'observations (ex. la fiche « les repères dans l'espace »),

aussi les praticiens qui les expérimentent sont invités à réagir, compléter, commenter, l'organisation, la forme et les différentes rubriques de celles-ci.

C'est dans le cadre de cette méthode générale que s'est inscrit le groupe technique du bassin d'Avignon. Il souhaite à son tour inviter les futurs utilisateurs à améliorer ce support et pour cela à renseigner une fiche (20) de retour d'usage.

2. Objet du Guide

Les destinataires

Ce document ne s'adresse pas à des spécialistes de l'illettrisme mais à des « intervenants », souvent prescripteurs et accompagnateurs, dont la connaissance des personnes en situation d'illettrisme et de l'offre de formation de base est variée.

Il tente à sa manière de constituer une ressource pour tous ceux (conseillers d'information et d'orientation, conseillers d'insertion ou socioprofessionnels, gestionnaires d'étape et de parcours, accompagnateurs à l'emploi, assistants sociaux...) qui sont, dans leurs pratiques, confrontés à l'illettrisme

La démarche

Comment à l'occasion d'un entretien a priori motivé par autre chose (problèmes de logement, de santé, d'emploi) ou à la faveur d'une activité, un intervenant est-il amené à repérer une situation d'illettrisme et/ou de maîtrise insuffisante des compétences de base ?

Comment peut-il aborder cette question avec la personne concernée et quelles actions peut-il proposer ?

C'est à ces questions que tente de répondre ce Guide d'accompagnement. Il vise à :

- ⇒ **aider les professionnels** à identifier les situations d'illettrisme en fournissant des éléments de repérage des difficultés rencontrées et des exemples de situations.
- ⇒ proposer des supports d'entretien sous forme de fiches thématiques permettant d'engager un échange avec la personne concernée, quel que soit le point d'ancrage retenu :
 - les projets,
 - l'insertion professionnelle,
 - le permis de conduire,
 - la scolarité des enfants,
 - les déplacements,
 - etc.
- ⇒ **faciliter la mise en réseau des acteurs** par une cartographie des structures locales intervenant en formation de base.

La présentation

Suivant cette logique il est structuré en deux grandes parties :

- **Une introduction technique et méthodologique** destinée à donner des clés sur la problématique de l'illettrisme

- **Des fiches** regroupées en trois « chapitres » :

- **Percevoir/Repérer**

Quels sont les indices d'une situation d'illettrisme identifiables par un intervenant social ?

- **Aborder**

C'est le cœur même de l'approche.

Comment poser des questions, dans quel cadre, de quelle manière : comment mettre en mots ?

- **Proposer**

Il ne suffit pas d'aborder des difficultés, encore faut-il proposer d'y remédier avec quelques chances de succès par une action adaptée.

3. L'illettrisme : à distinguer de l'analphabétisme et du Français Langue Etrangère

Lutter contre l'illettrisme oblige à clarifier les termes usuellement utilisés pour en parler. Tous renvoient, de manière explicite ou implicite, au risque d'exclusion contenu en germe dans la non-maîtrise d'un socle essentiel qui garantit à chaque citoyen l'accès à l'autonomie et favorise sa participation active à la société. Les termes présentés ici, sont lourdement chargés de sens et c'est souvent le contexte ou le choix de communication qui en déterminent l'emploi plus que le contenu lui-même.

Les définitions

Illettrisme

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs ».

ANLCI 2003

L'illettrisme désigne la situation des personnes ayant été scolarisées en langue française et qui, à des degrés variés, ne maîtrisent pas les compétences de base.

Celles-ci sont aussi appelées « compétences fondamentales », « compétences transversales », « compétences clés ».

Les compétences de base

Elles regroupent :

- les compétences linguistiques (oral, écrit, lecture), mathématiques et cognitives (raisonnement logique, repères dans l'espace, dans le temps...),
- et, à un autre degré, des compétences liées à un niveau d'exigence plus élevé dû à l'évolution de la société : capacité à traiter l'information, à utiliser les technologies de l'information et de la communication, à parler une langue étrangère...

Dans la perspective de l'accès de tous à ces compétences de base, qui se composent de quatre degrés de compétences¹, la lutte contre l'illettrisme est « à la base de la base... » car il s'agit de mettre à la portée de tous un socle fonctionnel nécessaire à la vie courante.

C'est la non maîtrise des deux premiers degrés qui caractérise une situation d'illettrisme :

¹ Pp.30-31 du cadre national de référence de l'Agence National de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) : les degrés (palier graduant l'avancée vers la maîtrise des compétences de base) de compétences

➤ Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

➤ Degré 2 Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Compte-tenu de la variété des contextes, des âges, des causes possibles ou facteurs propices au développement de l'illettrisme, les personnes concernées se trouvent dans des situations variées et le repérage de leurs difficultés est complexe.

Analphabétisme et Français Langue Etrangère

D'autres situations de non maîtrise de la langue et/ou des savoirs de base sont proches de l'illettrisme. Préciser ces situations, c'est partager une vision commune dans les domaines de la lutte contre l'illettrisme, de l'alphabétisation et des formations relevant du « Français Langue Etrangère » (FLE) et permettre aux acteurs locaux de mieux travailler ensemble.

La France² a choisi de distinguer les situations :

- d'**analphabétisme** pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère n'ayant jamais eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue(déf : GPLI³ en 1995 (JM Besse, B.Falaize, F.Andrieux).
- d'**illettrisme** pour les personnes francophones qui ont été scolarisées en langue française, mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie sociale, professionnelle, culturelle et personnelle,
- de **Français Langue Etrangère (FLE)**, pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française, mais scolarisées dans leur pays d'origine (quel que soit leur niveau de compétences de base).

Si dans ces différents cas, il y a bien une absence ou une insuffisance de la capacité à lire et à écrire en langue française, les causes du problème, le vécu des personnes et les modalités d'accompagnement diffèrent. Ainsi est née la lutte contre l'illettrisme qui s'est développée à côté de la politique de formation linguistique des migrants.

Analphabétisme

Les organisations internationales vont, elles aussi, vers une approche globale, en évitant de distinguer plusieurs « sortes » d'alphabétisations. Dans ce contexte les mots « alphabétisation », « alphabétisme », « alphabètes » et « analphabètes » sont donc des termes de référence pour la plupart des pays.

² En cela elle se différencie de l'ensemble de la communauté internationale qui elle parle d'analphabétisme fonctionnel : « Est fonctionnellement alphabétisée toute personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté » (Unesco, 1978). Les seules distinctions se faisant alors dans les démarches d'accompagnement des personnes.

³ GPLI : Groupement Permanent de Lutte Contre l'Illettrisme, groupement interministériel remplacé depuis par l'ANLCI qui elle a un statut de GIP (Groupement d'intérêts public)

En 1958, l'UNESCO donne une première définition de l'analphabétisme fonctionnel qui se rapproche de celle de l'illettrisme mais sans faire référence au critère de scolarité.

« Est fonctionnellement analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne »

En 1978, l'UNESCO élargit le champ de compétences et augmente le niveau d'exigence en l'étendant à l'autonomie dans la cité ainsi qu'au développement personnel et social. Elle choisit de parler d'alphabétisme (situation à atteindre) et de personne alphabétisée plutôt que d'analphabétisme (mise en évidence d'un déficit) et de personne analphabète.

« Est fonctionnellement alphabétisée toute personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de sa communauté »

4. Mieux comprendre l'illettrisme, un phénomène complexe à appréhender⁴

Quelles sources ?

Souvent, une des principales caractéristiques des personnes concernées est de ne rien réclamer, de ne rien revendiquer, et de cacher aux autres des difficultés qui peuvent les faire basculer dans l'exclusion. Les raisons les plus fréquentes correspondent à des contraintes ou des difficultés cumulées.

- Parcours scolaire « en pointillé » : maladie, situation familiale difficile, instabilité affective ou géographique, école buissonnière...
- Manque de pratique et de mobilisation des savoirs en action (la personne a progressivement « désappris »)
- Problème cognitif périnatal ou post-traumatique qui perturbe la compréhension
- Sortie prématurée du système scolaire, mise en activité précoce à un poste exigeant peu ou pas de connaissances ... / ...

Il serait confortable de pouvoir identifier avec précision les facteurs expliquant les situations d'illettrisme, afin de peser en amont d'une façon ou d'une autre sur ces facteurs. Mais cette tâche n'est pas aisée et les études portent sur des échantillons trop restreints pour être généralisés.

Une approche complexe

Des facteurs⁵ (pauvreté, précarité, grande fratrie, ...) semblent avoir des corrélations avec les situations et mériteraient d'être approfondis.

Cependant, on s'oriente vers **un modèle multi-causal** pour expliquer l'illettrisme : plusieurs facteurs jouent en même temps avec des renforcements d'un facteur sur l'autre.

Tel paramètre peut avoir une influence dans tel contexte (p.e. une famille désunie, pauvreté, précarité, grande fratrie) et pas dans un autre.

Mais il n'y a pas de déterminisme absolu en la matière et on connaît des cas de réussite spectaculaire dans des environnements difficiles.

A côté de facteurs « externes » socio-culturels (éloignement des personnes des réseaux de communication écrite, faible valorisation de l'écrit, rapports difficiles avec le monde scolaire), et socio-économiques (exclusion sociale, marginalité, pauvreté...) existent des facteurs dits « internes » :

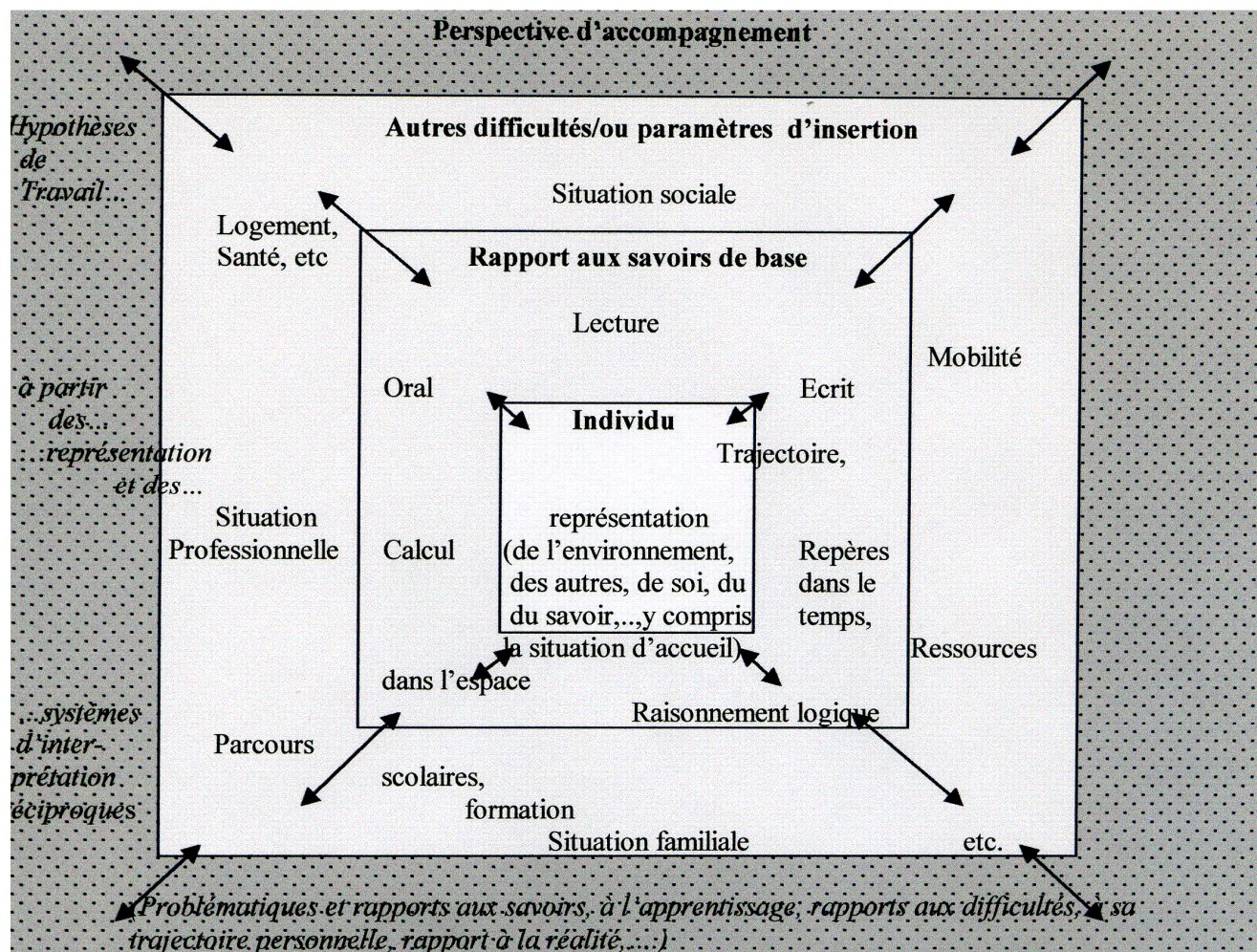
- les dimensions psycho-affectives et l'économie psychique du sujet,
- les dimensions cognitives et socio-cognitives,
- les dimensions culturelles.

La question des rapports difficiles à l'écrit s'inscrit au confluent de ces facteurs externes et internes. Si bien qu'on ne sait plus quel facteur joue le plus : le déficit cognitif ? Le modèle familial et social ? Les dispositions socio-cognitives ? Sans doute tout cela à la fois et en interaction.

⁴ Le développement qui suit est largement inspiré des positions de Véronique Leclercq, professeur des universités en sciences de l'éducation, spécialiste de l'illettrisme et de la formation de base d'adultes de faible niveau de scolarisation.

⁵ Enquête de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), du CREDOC (Centre de Recherche pour l'étude des conditions de vie) en collaboration avec le GPLI en 1992, portant sur 341 stagiaires faiblement scolarisés de plus de 25 ans fréquentant des stages de remise à niveau.

Une schématisation des paramètres pertinents dans l'analyse des situations d'illettrisme



(Source : M. Polve, Mission Locale Avenirs Jeunes, *Repérage des situations d'illettrisme à partir de la fiche d'accueil de la Mission Locale de Cannes*, Groupe de travail C.R.I.- Région PACA, mars 1999)

1

PERCEVOIR/REPERER

« Créer les conditions du repérage des difficultés liées à l'illettrisme »

- Fiche 1 : D'abord être convaincu que ...
- Fiche 2 : Repérer c'est d'abord observer
- Fiche 3 : Question de temps
- Fiche 4 : Les objets à laisser traîner

2

ABORDER

« Mettre en mot les difficultés repérées »

- Fiche 5 : L'abord par le besoin d'activité
- Fiche 6 : L'abord par le calcul
- Fiche 7 : L'abord par le code de la route
- Fiche 8 : L'abord par le « talent »
- Fiche 9 : L'abord par les repères dans l'espace
- Fiche 10 : L'abord par les démarches administratives
- Fiche 11 : L'abord par la scolarité des enfants
- Fiche 12 : L'abord par le projet professionnel

3

PROPOSER

« Mettre en mouvement, ou en projet vers les lieux et actions de formations »

- Fiche 13 : Comprendre les différentes formes de l'offre sur le territoire
- Fiche 14 : Grille d'analyse des capacités et difficultés
- Fiche 15 : La notion de profil
- Fiche 16 : L'accompagnement vers l'action de formation
- Fiche 17 : Réapprendre, ce n'est pas retourner à l'école
- Fiche 18 : Droit pour tous à la formation
- Fiche 19 : L'accompagnement pendant le parcours de formation

ANNEXES

- Fiche 20 : Retour d'usage
- Fiche 21 : Glossaire

6. Rappel de quelques principes de base de la démarche⁶

Les fiches constituent un appui à la conduite d'entretien et à l'accompagnement. Avant leur lecture quelques principes de base de la démarche proposée méritent d'être rappelés.

Cadre de la démarche

- Le repérage s'effectue dans un lieu (accueil) qui a déjà sa destination spécifique. Il ne s'agit donc pas de construire un outil supplémentaire mais d'**utiliser ses propres outils**, et ce à partir d'une meilleure connaissance des situations d'illettrisme et d'éléments d'identification simples et concrets.
- **Cette démarche n'est pas un test** : si la personne accueillie se doit de remplir tout ou partie d'une fiche-accueil, cette approche devra être soucieuse d'apporter la médiation nécessaire à cet « exercice » et d'aménager un premier temps d'entretien préalable à l'occasion duquel la fiche sera présentée.
- **Le repérage est un temps particulier**. Il n'est pas un « positionnement » et ne peut s'y substituer. Ce dernier, en cas d'orientation en formation, sera réservé à l'entrée en formation. Le positionnement participe directement du processus formatif et s'inscrit à ce titre dans le contrat pédagogique et/ou dans une démarche d'évaluation formative.
- Ce temps permet de distinguer **des éléments qui seront retenus pour une pratique d'orientation et de suivi, et des éléments repérés pour une pratique d'accompagnement**.

Pour la première il s'agit du repérage des compétences de base, des thèmes moteurs, des aspects particuliers et singuliers que la personne pourra voir évoluer au fil de son parcours de formation...

Pour la seconde il s'agit plus spécifiquement de la relation d'accompagnement - que la personne entreprenne une formation ou pas, ou pas encore - à l'occasion de laquelle pourra s'élaborer la problématique d'insertion propre à la personne ainsi que l'explicitation des hypothèses de travail sur lesquelles se construit cette relation d'accompagnement.

Données déontologiques et méthodologiques

Le thème de l'illettrisme suppose que **l'intervenant puisse se voir reconnaître un droit d'aborder la question par la personne** qui le rencontre pour autre chose. Dans cette perspective deux éléments semblent pouvoir être combinés. La mise en mot de l'illettrisme se fera d'autant plus facilement que :

- **la gêne de le reconnaître sera diluée par l'évocation de situations plus importantes**, pour lesquelles l'illettrisme n'apparaît que comme une problématique de la personne parmi un ensemble d'autres (ex : l'éducation des enfants, rapport à la santé, accès au logement et/ou à des prestations sociales, séparation, violence familiale...)
- **l'illettrisme sera abordé au moyen de préoccupations ou d'attitudes partagées aussi par des personnes parfaitement lettrées**, l'illettrisme n'étant alors qu'un moindre degré sur l'échelle des valeurs d'une difficulté communément répandue (ex : le niveau mathématique) Il va de soi en théorie, mais plus délicatement en pratique, que dans ses attitudes, paroles, formulations, l'intervenant doit éviter l'écueil de tout jugement moral. Au-delà de l'identification des difficultés rencontrées et de la prescription d'un parcours de formation, **il s'agit aussi et surtout d'accompagner activement la personne**.

Lors de la relation d'accueil, la répétition de plusieurs indices peut nous informer sur d'éventuelles difficultés dans la maîtrise des savoirs de base.

Un questionnement simple au cours de l'entretien peut nous éclairer. Celui-ci n'est pas un interrogatoire, mais **doit s'inscrire dans une relation naissante et respectueuse de connaissance de l'autre**.

⁶ Document de travail : Repérage des situations d'illettrisme à partir de la fiche accueil de la Mission Locale de Cannes, C.R.I. – Région PACA, mars 1999.

